



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 51544

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des directrices et directeurs d'école. En effet, dans toute la France, ces derniers sont en grève administrative. Il ne communiquent plus avec leur administration, à l'exception des questions concernant la santé et la sécurité des enfants et des personnels. La fonction de directeur n'attire plus. Faute de candidats, plus de 4 000 postes sont actuellement vacants. Les charges des directeurs et leurs responsabilités se sont considérablement accrues, mais les moyens nécessaires à leurs missions n'ont pas suivi. Les directeurs ont besoin de temps, d'un équipement adapté pour leur école et de reconnaissance. C'est pourquoi, eu égard au grand dévouement et à la motivation sans faille de ces directeurs pour leur école, il lui demande les mesures qu'il compte prendre, dans les meilleurs délais, afin de revaloriser de manière significative, cette fonction.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51544

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5586

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7154